

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2014

L'An Deux Mille Quatorze, le 28 avril à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués le 22 avril 2014 conformément aux articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de 25 à la Mairie sous la présidence de monsieur Luc WATTELLE, Maire.

Etaient Présents :

M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, GUENEGAN, ROSSET
MM. AUGIER, HESSENBRUCH, SAZDOVITCH, CLERMONT
Adjoins au maire,

Mmes PELZER-AICHINGER, DUGAST, PELLISTRANDI, FELGERES, AUDOUZE, LE GRAND,
MM. ROUSSEL, PELLIGRI, HUA, SEBBAH, VINIANE
MM. CARTALAS, ADIDA, Mme BUNOUF
MM. BRUGEILLES, DIOT, Mme FAUDAIS
Conseillers municipaux,

Absents excusés :

M. ALBERT
Mme PASCAL
M. MEZURE
Mme PIRES

Pouvoirs :

M. ALBERT donne pouvoir à M. SAZDOVITCH
Mme PASCAL donne pouvoir à M. HESSENBRUCH
M. MEZURE donne pouvoir à M. CLERMONT
Mme PIRES donne pouvoir à Mme ROSSET

Madame JAQUEMET a été désigné Secrétaire de séance.

Luc WATTELLE ouvre la séance à 20 heures 30 et aborde les affaires inscrites à l'ordre du jour.

I – PROCES-VERBAUX

Le procès-verbal de séance de conseil municipal 6 février 2014 est approuvé à l'unanimité.

II – DECISIONS DU MAIRE

DECISIONS DU MAIRE :

Décision n°1 : EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

La parcelle AM192 sise chemin des Côtes est inscrite en emplacement réservé dans le plan local d'urbanisme et ce pour l'extension du cimetière. La commune a souhaité exercer son droit de préemption à hauteur de 32 500€.

Décision n°2 : MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE – TRAVAUX DE REHABILITATION DU THEATRE DU GRENIER

Il a été décidé de signer le marché de réhabilitation du théâtre du Grenier pour les lots suivants, en retenant pour chacun le montant de base et les options n°1 et 2:

Lot n°1- Gros œuvre étendu : avec l'entreprise LES ARTISANS BATISSEURS, entreprise générale de maçonnerie, sise 6 impasse des Grandes Cours- 78630 ORGEVAL, représentée par M. Christophe REAU, son Gérant, pour un montant global de 42 443,06 Euros H.T, pour une durée fonction du parfait achèvement des travaux ;

Lot n°2- Charpente métallique/serrurerie : avec l'entreprise TECMETAL, sise 551 rue de la Reine Blanche-78955 CARRIERES-SOUS-POISSY, représentée par M. Joaquim PEREIRA, son PDG, pour un montant global de 51 410 Euros H.T, pour une durée fonction du parfait achèvement des travaux ;

Lot n°4- Menuiseries extérieures: avec l'entreprise ATELIER CABIRON, sise ZA Trappes Elancourt, 26/32 Avenue des Frères Lumières- Bât B- 2^{ème} étage- 78190 TRAPPES, représentée par M. Charles CABIRON, son Gérant, pour un montant global de 46 695 Euros H.T, pour une durée fonction du parfait achèvement des travaux ;

Lot n°5- Menuiseries intérieures : avec l'entreprise DEMATTEC, sise Les Hauts de Vignes, 6 rue de Fromenteau- 91440 GOMETS LE CHATEL, représentée par M. Emmanuel AMORY, son Président, pour un montant global de 38 058,80 Euros HT, pour une durée fonction du parfait achèvement des travaux ;

Lot n°6- Plafonds suspendus : avec l'entreprise VLM/BTP, sise 8 rue Des sablons- 78570 ANDRESY, représentée par M. Marques VIDAL, son Gérant, pour un montant global de 8 937,75 Euros HT, pour une durée fonction du parfait achèvement des travaux ;

Lot n°7- Revêtements de sols collés et coulés : avec l'entreprise CPLC SA, sise 23 rue de l'Eglise- 92200 NEUILLY SUR SEINE, représentée par M. Laurent TOURY, son Directeur Adjoint, pour un montant global de 20 126,20 Euros HT, pour une durée fonction du parfait achèvement des travaux ;

Lot n°8- Peinture/Signalétique : avec l'entreprise SOCAPE, sise 19 avenue Albert Einstein-93591 LE BLANC MESNIL Cedex, représentée par M. Georges DULPHY, son Président Directeur Général, pour un montant global de 9 510,40 Euros HT, pour une durée fonction du parfait achèvement des travaux ;

Lot n°9- Façade: avec l'entreprise ISOLBA SAS, sise 6 route de Voves- 28800 BONNEVAL, représentée par M. Christophe ROUSSEAU, son Président Directeur Général, pour un montant global de 59 816,39 Euros H.T pour une durée fonction du parfait achèvement des travaux ;

Lot 10- Plomberie/CVR : avec l'entreprise DERICHEBOURG ENERGIE, sise CS 60014, 35 rue de Valenton-94046 CRETEIL CEDEX, représentée par M. Philippe LEFEVRE son Directeur Général Délégué, pour un montant global de 182 020,72 Euros HT, pour une durée fonction du parfait achèvement des travaux ;

Lot 11- Electricité/CFO-CFA-SSI : avec l'entreprise COFELY IONEO TERTIAIRE IDF, sise Ilot Clichy-Pouchet-Bât 2- 92/98, Boulevard Victor Hugo- 92155 CLICHY, représentée par M. Didier GUIDAT, son Directeur Cofely Ineo Tertiaire Idf Agence Versailles, pour un montant global de 34 689,14 Euros HT, pour une durée fonction du parfait achèvement des travaux ;

de déclarer le lot 3 infructueux en raison du prix trop élevé de l'offre remise par rapport à l'estimation (offre inacceptable), et passer en négociation conformément au règlement de consultation et à l'article 35 du Code des Marchés Publics.

Décision n°3 : CONTRAT D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN

Il a été décidé de signer avec la société AQUADOUCE SERVICE sise 55 route de Mantes- 78240 CHAMBOURCY, représentée par M. P. ROUZEVA, son Gérant, le contrat d'inspection et d'entretien pour un montant annuel de 1 320 Euros H.T. et pour une durée de un an à compter de la date de signature du contrat, renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 4 ans.

Décision n°4: CONTRAT D'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAUX

Il a été décidé de signer avec la société Entreprise d'assainissement et de voirie sise Zone Industrielle du Petit Parc- 78920 ECQUEVILLY, représentée par M. Hugues PHILIPPE, son Directeur Opérationnel de Secteur, le contrat d'entretien des ouvrages d'assainissement intercommunaux pour un montant forfaitaire de 13 170 Euros H.T., et des prestations complémentaires sur bon de commande, pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier au 30 juin 2014.

Décision n°5: CONTRAT N° 0000006109627304 CONDITIONS PARTICULIERES DU CONTRAT MULTIRISQUE EXPOSITION

Il a été décidé de signer avec la société AXA, sise 21 rue du Général Leclerc – 78380 BOUGIVAL, représentée par Messieurs CHRETIENNE et LAGUES, dûment habilités, le contrat n°0000006109627304 ayant pour objet d'assurer les œuvres lors de l'exposition Art Pluriel organisée par la Ville de BOUGIVAL du 1^{er} au 9 février 2014, ainsi que le transport d'une partie des biens, pour un montant total de 614,06 euros HT.

Décision n°6: CONTRAT DE PARTICIPATION FINANCIERE DE L'EMPLOYEUR

Il a été décidé de signer avec Monsieur Christian Grenier, président de l'ACPPAV, Organisme Gestionnaire du Centre de Formation des Apprentis, le Technoparc, sise 14 rue Gustave Eiffel- 78306 POISSY cedex, le contrat de participation financière de l'employeur concernant la formation au bac professionnel de Mademoiselle Alessia ATZORI, avec effet au 1^{er} septembre 2013 pour un montant total de 4725 Euros et pour une durée de 3 ans.

Décision n°7: CONTRAT ATELIER SALARIAL

Il a été décidé de signer avec la société ADELICE sise 478, rue de la Découverte- MiniParc- Bâtiment 1- 31670 LABEGE, représentée par M. Vincent DERRIEN, son Président, le contrat Atelier Salarial pour une durée de trois ans à compter de la transmission des codes d'accès, renouvelable par tacite reconduction et pour un montant de :

| | |
|---|-----------------|
| Droits d'accès Atelier Salarial- Abonnement annuel à l'application et au service d'assistance | 1 400 euros H.T |
| Uniquement pour la première année : | |
| - Mise en ligne initiale | 600 euros H.T |
| - Formation et paramétrage en ligne | 700 euros H.T |

Décision n°8: DECISION MODIFICATIVE- MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE – TRAVAUX DE REHABILITATION DU THEATRE DU GRENIER

Il a été décidé de modifier la décision n°2014-02 quant au montant retenu pour le lot n°10- Plomberie/CVR. De signer avec l'entreprise DERICHEBOURG ENERGIE, sise CS 60014, 35 rue de Valenton- 94046 CRETEIL CEDEX, représentée par M. Philippe LEFEVRE son Directeur Général Délégué, le marché de réhabilitation du théâtre du Grenier pour le lot n°10 , pour un montant global de 198 661,64 Euros HT, pour une durée fonction du parfait achèvement des travaux (les options 1 et 2 étant retenues) ;

Décision n°9: CONTRAT POUR LA VENTE D'ELECTRICITE AU TARIF JAUNE N°1-HZGNG0 COMPLETANT LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU TARIF JAUNE DU 1^{er}/09/2011

Il a été décidé de signer avec EDF sise 22-30 avenue de Wagram– 75008 PARIS 8ème, représentée par Monsieur Thierry CHEVILLARD, dûment habilité à cet effet, le contrat cité en objet pour la consommation d'électricité de la ville de BOUGIVAL, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction par période d'un an, et pour un montant annuel de 2 540,16 Euros H.T, ainsi qu'un coût de 13,83 euros par heure en cas de dépassement.

Décision n°10: CONTRAT DE VENTE DE GAZ N°20140228-52588 CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Il a été décidé de signer avec GDF SUEZ sise 1 place Samuel de Champlain– 92400 COURBEVOIE, représentée par Monsieur Arnaud DE-CARMANTRAND, son Directeur Commercial, le contrat cité en objet pour la fourniture de gaz sur les nouveaux vestiaires Parc Patrice Vieljeux, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} mars 2014 jusqu'au 28 février 2017, et pour un montant annuel de 173,76 Euros H.T.

Décision n°11: MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE- RECONSTRUCTION DES VESTIAIRES DE FOOTBALL ET AMENAGEMENT D'UN ESPACE NAUTIQUE DANS LE PARC PATRICE VIELJEUX- LOT 6 - AVENANT N°1

Il a été décidé de signer avec l'entreprise GALERNE sise 16 rue du Paitis– 78930 BOINVILLE EN MANTOIS, représentée par Monsieur Christophe GALERNE, son Gérant, l'avenant n°1 du lot n°6 du marché de travaux de reconstruction des vestiaires de football et aménagement d'un espace nautique dans le parc Patrice Vieljeux, ayant pour objet des travaux modificatifs suite aux déplacements du coffret Gaz par Grdf, d'un montant de 2 334,32 € HT., et prolongeant le délai des travaux d'une semaine.

Décision n°12: MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BATIMENTS MUNICIPAUX- LOT N°2 : RENOVATION DE L'ETANCHEITE DU PARKING DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL- AVENANT N°1

Il a été décidé de signer avec l'entreprise SOPREMA sise 62 rue transversale– 92238 GENNEVILLIERS CEDEX, représentée par Monsieur Gérard WOOD, son Responsable du service commercial, l'avenant n°1 du lot n°2 du marché de travaux d'entretien des bâtiments municipaux pour sujétions techniques imprévues (article 20 du Code des marchés publics), ayant pour objet des travaux relatifs au reprofilage des flashes sur le support en partie courante et en bas de rampe du parking du centre technique municipal, non détectables au moment de l'appel d'offre, d'un montant de 3 223 € HT.

Décision n°13: MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE- RECONSTRUCTION DES VESTIAIRES DE FOOTBALL ET AMENAGEMENT D'UN ESPACE NAUTIQUE DANS LE PARC PATRICE VIELJEUX- LOT N°3- AVENANT N°1

Il a été décidé de signer avec l'entreprise DONATO sise 70 rue des Ecoles– 78200 MANTES-LA-JOLIE, représentée par Monsieur PERRIER, son Directeur Général, l'avenant n°1 du lot n°3 du marché de travaux de reconstruction des vestiaires de football et aménagement d'un espace nautique dans le parc Patrice Vieljeux, ayant pour objet une diminution du montant du marché de 5 447,50 € HT. suite à la suppression et à la moins-value de certains postes.

III. DELIBERATIONS

DELIBERATION N°2014 -21 COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés

3 contre : M. BRUGEILLES, Mme FAUDAIS, M. DIOT

3 abstentions : M. CARTALAS, M. ADIDA, M. BUNOUF

- ADOpte le compte administratif de l'exercice 2013 arrêté comme suit :

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|----------|----------------|-----------------|
| DEPENSES | 4 687 754,87 € | 10 307 392,53 € |
| RECETTES | 5 001 859,82 € | 11 379 171,41 € |
| EXCEDENT | 314 104,95 € | 1 071 778,88 € |
| DEFICIT | | |

- INDIQUE que les résultats sont en adéquation avec les comptes établis par Monsieur le Receveur:
- RAPPELLE que l'état des restes à réaliser 2013 s'établit comme suit :
 - Dépenses = 1 761 300,27 €
 - Recettes = 1 234 649,88 €

DELIBERATION N° 2014-22: AFFECTATION DU RESULTAT 2013 – COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés

3 abstentions : M. BRUGEILLES, Mme FAUDAIS, M. DIOT

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

DECIDE :

- **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2013 de la façon suivante :

- Compte 1068 : **1 071 778,88 €**

RAPPELLE que le montant des restes à réaliser 2013 s'établit comme suit :

- -- Dépenses : 1 761 300,27 €

- -- Recettes : 1 234 649,88 €

DELIBERATION N° 2014 – 23 : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2013 – COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

3 abstentions : M. BRUGEILLES, Mme FAUDAIS, M. DIOT

- **ADOpte** le compte de gestion ville du receveur pour l'exercice 2013 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

DELIBERATION N° 2014 - 24 : FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

6 contre: M. CARTALAS, Mme BUNOUF, M. ADIDA, M. BRUGEILLES, Mme FAUDAIS, M. DIOT

- **DECIDE** d'augmenter pour l'année 2014 les taux d'imposition des taxes directes locales tels que repris ci-après :

| | Bases effectives n-1 | Taux année n-1 | Taux année 2014 | Bases prévisionnelles 2014 | Produit € 2014 |
|--|-------------------------|-------------------|--------------------|----------------------------------|-------------------|
| Taxe d'habitation | 23 329 557 | 8,30 | 9,12 | 24 891 000 | 2 270 059 € |
| Foncier bâti | 15 480 399 | 9,09 | 9,99 | 15 741 000 | 1 572 526 € |
| Foncier non bâti | 24 163 | 21,05 | 23,14 | 24 700 | 5 716 € |
| PRODUIT TOTAL ATTENDU : 3 848 301 € | | | | | |

DELIBERATION N° 2014-25 : BUDGET PRIMITIF 2014 - COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés

6 contre : M. CARTALAS, Mme BUNOUF, M. ADIDA, M. BRUGEILLES, Mme FAUDAIS, M. DIOT

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2014 de la commune, arrêté comme suit :

| Sections | Dépenses | Recettes |
|----------------|------------------------|------------------------|
| Investissement | 7 554 018,55 € | 7 554 018,55 € |
| Fonctionnement | 9 904 929,00 € | 9 904 929,00 € |
| TOTAL | 17 458 947,55 € | 17 458 947,55 € |

PRECISE que le budget de l'exercice 2014 a été établi et voté par nature, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (publiée au JO le 24 avril 1996).

DELIBERATION N° 2014 – 26 : COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés
 3 contre : M. BRUGEILLES, Mme FAUDAIS, M. DIOT
 3 abstentions : M. CARTALAS, Mme BUNOUF, M. ADIDA
 ADOPTE le Compte Administratif de l'exercice 2013 arrêté comme suit :

| | INVESTISSEMENT | EXPLOITATION |
|-----------------|---------------------|---------------------|
| DEPENSES | 60 393,67 € | 103 910,34 € |
| RECETTES | 424 776,96 € | 236 841,21 € |
| EXCEDENT | 364 383,29 € | 132 930,87 € |
| DEFICIT | | |

- **INDIQUE** que les résultats sont en adéquation avec les comptes établis par Monsieur le Receveur.

- **RAPPELLE** que le montant des restes à réaliser 2013 s'établit comme suit :

- Dépenses 0,00 €
- Recettes 26 587,23 €

DELIBERATION N° 2014 – 27 : AFFECTATION DU RESULTAT 2013 – ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés
 3 abstentions : M. BRUGEILLES, Mme FAUDAIS, M. DIOT
 DECIDE

- **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2013 de la façon suivante :
 - Compte 1068 : **132 930,87 €**

RAPPELLE que le montant des restes à réaliser 2012 s'établit comme suit :

- -- Dépenses : 0,00 €
- -- Recettes : 26 587,23 €

DELIBERATION N° 2014-28: COMPTE DE GESTION 2013 DU RECEVEUR - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal,
 Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés
 3 abstentions : M. BRUGEILLES, Mme FAUDAIS, M. DIOT

- - **ADOPTE** le compte de gestion du receveur – service de l'assainissement pour l'exercice 2013 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

DELIBERATION N° 2014-29: BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés
 3 contre : M. BRUGEILLES, Mme FAUDAIS, M. DIOT
 3 abstentions : M. CARTALAS, Mme BUNOUF, M. ADIDA
 ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2014 du service de l'assainissement de la ville de Bougival, arrêté comme suit :

| Sections | Dépenses | Recettes |
|----------------|-----------------------|-----------------------|
| Investissement | 1 430 046,39 € | 1 430 046,39 € |
| Fonctionnement | 203 500,00 € | 203 500,00 € |
| TOTAL | 1 633 546,39 € | 1 633 546,39 € |

PRECISE que le budget de l'exercice 2014 a été établi et voté par nature, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (publiée au JO le 24 avril 1996).

DELIBERATION N° 2014 – 30 : COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés
3 contre : M. BRUGELLES, Mme FAUDAIS, M. DIOT
ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2013 arrêté comme suit :

| | INVESTISSEMENT | EXPLOITATION |
|-----------------|--------------------|--------------------|
| DEPENSES | 15 162,74 € | 32 ,84 € |
| RECETTES | 89 797,41 € | 26 960,62 € |
| EXCEDENT | 74 634,67 € | 26 927,78 € |
| DEFICIT | | |

- **INDIQUE** que les résultats sont en adéquation avec les comptes établis par Monsieur le Receveur.

- **RAPPELLE** que le montant des restes à réaliser 2013 s'établit comme suit :

- Dépenses 0,00 €
- Recettes 0,00 €
-

DELIBERATION N° 2014 – 31 : COMPTE DE GESTION 2013 DU RECEVEUR - EAU POTABLE

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,
3 abstentions : M. BRUGELLES, Mme FAUDAIS, M. DIOT
- **ADOpte** le compte de gestion du receveur – service de l'eau potable pour l'exercice 2013 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

DELIBERATION N° 2014 –32 : DISSOLUTION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DE BOUGIVAL

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE de dissoudre le budget du service de l'Eau Potable de Bougival et, par conséquent de ne pas voter de budget pour ce même service au titre de l'exercice 2014,
DECIDE de reverser les excédents de fonctionnement et d'investissement 2013, respectivement de 26 927, 78 € et de 74 634,67 € au Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint Cloud (SMGSEVESC)
DECIDE de transférer l'actif du service de l'Eau Potable, d'un montant de 16 771,89 € au Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint Cloud (SMGSEVESC)
ACCEPTE que les organismes assurant le recouvrement des redevances liées à la gestion de l'eau potable, reversent ces dernières, non plus à la ville de Bougival mais au Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint Cloud (SMGSEVESC).

DELIBERATION N° 2014 -33 : BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES EN 2013

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
➤ **ANNEXE** au compte administratif 2013 le bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées durant l'année 2013 avec les mentions suivantes :

BILAN DES CESSIONS IMMOBILIERES POUR 2013 :

| <i>Nature et consistance du bien</i> | <i>localisation</i> | <i>Acquéreur</i> | <i>Prix</i> |
|--|---|------------------|----------------|
| 8 logements communaux sur la parcelle cadastrée AL 72 | 128 rue du maréchal Joffre 7880 Bougival | IMMOBILIERE 3F | 1 038 600,00 € |
| 6 logements communaux sur la parcelle cadastrée AC 111 | 14 rue du Peintre Gerome 78380 Bougival | IMMOBILIERE 3F | 720 000,00 € |

BILAN DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES POUR 2013 :

| Nature et consistance du bien | localisation | Vendeur | Prix |
|--|--|--|-------------|
| Terrain nu en bordure de seine parcelle cadastrée AB 46 de 2 447 m ² | Quai Rennequin Sualem 7880 Bougival | Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud | 5 656,34 € |

DELIBERATION N° 2014-34 CONVENTION ENTRE LA SEVESC, LA VILLE DE BOUGIVAL ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE SEINE POUR LE RECOUVREMENT AUPRES DES USAGERS DE VAUCRESSON CONCERNES DE LA REDEVANCE COMPENSATOIRE RELATIVE AU RESEAU INTERCOMMUNAL DE L'ANCIENNE COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE SEINE

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de signer la convention entre la SEVESC, la ville de Bougival et la Communauté d'Agglomération Cœur de Seine pour le recouvrement auprès des usagers de Vaucresson concernés de la redevance compensatoire relative au réseau intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes des Coteaux de Seine, prenant effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 30 juin 2014.

DELIBERATION N° 2014-35 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°78-2013 SUR LE TRANSFERT DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT PART COMMUNAUTAIRE A LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT PART COMMUNALE

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

D'INSTAURER, au 1^{er}/01/2014, une redevance d'assainissement de 0,1208 € hors taxes par mètre cube d'eau vendu pour le service rendu aux riverains des voies ou portions de voies desservies par un égout, qu'ils y soient raccordés ou non raccordés, du réseau d'assainissement antérieurement géré par la CCCS;

DE REPARTIR, comme suit, la redevance assainissement communale et la redevance d'assainissement intercommunale pour les contribuables assujettis jusqu'alors à la redevance d'assainissement de la Communauté de Communes des Coteaux de Seine pour l'exercice 2014,

| Collectivité | Nouvelle répartition |
|--|-----------------------------|
| Ville de Bougival (tarif applicable aux bougivalais) | 0,3200 € / m3 |
| Redevance d'assainissement intercommunale (tarif applicable aux bougivalais ainsi qu'aux usagers desservis par l'ancien réseau CCCS et qui ne sont pas sur le territoire de Bougival) | 0,1208 € / m3 |

DIT que ces redevances seront perçues sur le budget du service d'assainissement de la ville de Bougival,

DE CONFIER aux organismes désignés le recouvrement des redevances d'assainissement,

DELIBERATION N° 2014 -36 : CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de créer 13 commissions avec pour chacune deux sièges dédiés aux deux groupes minoritaires du Conseil Municipal, avec les désignations qui suivent :

Commission Finances : 7 membres.

Thierry AUGIER, Jean-Marie CLERMONT, Jean-Michel HUA, Philippe VINIANE, Juliette LE GRAND, Laurent BRUGEILLES, Jacques ADIDA.

Commission Ecologie, Développement durable, cadre de vie : 7 membres.

Jean-Marie CLERMONT, Arnold PELLIGRI, Vincent MEZURE, Fabien SEBBAH, Delphine FELGERES, Laurent BRUGEILLES, René CARTALAS.

Commission Action Sociale, Petite Enfance et Famille : 7 membres.

Nathalie JAQUEMET, Anne-Gaelle PELLISTRANDI, Irène AUDOUZE, Joaquina PIRES, Marie-Ange DUGAST, Annie FAUDAIS, Céline BUNOUF.

Commission Travaux : 7 membres.

Jean-Marie CLERMONT, Philippe SAZDOVITCH, Arnold PELLIGRI, Vincent MEZURE, Delphine FELGERES, Gaël DIOT, René CARTALAS.

Commission Développement Economique, Commerce et Emploi : 7 membres.

Paul HESSENBRUCH, Brigitte PELZER-AICHINGER, Fernand ROUSSEL, Marie-Ange DUGAST, Fabien SEBBAH, Laurent BRUGEILLES, Jacques ADIDA

Commission Affaires Scolaires: 6 membres.

Camille GUENEGAN, Philippe SAZDOVITCH, Anne-Gaëlle PELLISTRANDI, Marie-José ROSSET, Annie FAUDAIS, Céline BUNOUF

Commission Jeunesse : 5 membres

Paul HESSENBRUCH, Céline BUNOUF, Alix PASCAL, Alexandre ALBERT, Gaël DIOT, Camille GUENEGAN

Commission Sport: 8 membres.

Philippe SAZDOVITCH, Camille GUENEGAN, Thierry AUGIER, Paul HESSENBRUCH, Jean-Michel HUA, Arnold PELLIGRI, Laurent BRUGEILLES, Jacques ADIDA.

Commission Affaires Culturelles : 7 membres.

Marie-José ROSSET, Anne-Gaëlle PELLISTRANDI, Brigitte PELZER-AICHINGER, Joaquina PIRES, Juliette LE GRAND, Annie FAUDAIS, Céline BUNOUF.

Commission Information, Communication, Démocratie Locale : 7 membres.

Paul HESSENBRUCH, Brigitte PELZER-AICHINGER, Fabien SEBBAH, Philippe VINIANE, Jean-Michel HUA, Gaël DIOT, Céline BUNOUF.

Commission Patrimoine, Tourisme: 6 membres.

Nathalie JAQUEMET, Marie-José ROSSET, Anne-Gaelle PELLISTRANDI, Irène AUDOUZE, Annie FAUDAIS, Jacques ADIDA.

Commission Urbanisme : 6 membres.

Luc WATTELLE, Fernand ROUSSEL, Delphine FELGERES, Paul HESSENBRUCH, Gaël DIOT, René CARTALAS.

Commission d'appel d'offres : 5 membres titulaires et 5 suppléants.

Titulaires : Thierry Augier, Brigitte PELZER-AICHINGER, Arnold PELLIGRI, Gaël DIOT, René CARTALAS

Suppléants : Jean-Marie CLERMONT, Vincent MEZURE, Delphine FELGERES, Annie FAUDAIS, Céline BUNOUF

DELIBERATION N° 2014 – 37 : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :
DESIGNE :

| SYNDICATS | MEMBRES TITULAIRES | MEMBRES SUPPLÉANTS |
|--------------------------------|--|--|
| SIVOM de Saint-Germain en Laye | Arnold PELLIGRI Irène AUDOUZE | Nathalie JAQUEMET Camille GUENEGAN |
| SIVOM des Coteaux de Seine | Anne-Gaelle PELLISTRANDI René CARTALAS | Alix PASCAL Fabien SEBBAH |
| SIDECOM | Paul HESSENBRUCH Jean-Marie CLERMONT | Gaël DIOT Fabien SEBBAH |
| SIDEYNE | Vincent MEZURE Philippe SAZDOVITCH | Thierry AUGIER Jean-Michel HUA |
| CENTRE D'INITIATION À L'AVIRON | Philippe SAZDOVITCH Jean-Marie CLERMONT | Thierry AUGIER Paul HESSENBRUCH |
| SIABS (Boucle de la Seine) | Jean-Marie CLERMONT Vincent MEZURE | Arnold PELLIGRI Philippe SAZDOVITCH |
| SMSO | Anne-Gaëlle PELLISTRANDI | Annie FAUDAIS |

DELIBERATION N° 2014 – 38 : DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** de fixer à 6 le nombre des membres du Conseil Municipal participant au Conseil d'Administration du CCAS.

DELIBERATION N° 2014 – 39 : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DESIGNE** les membres suivants en qualité de représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS :
 - M. WATTELLE, Mme JAQUEMET, Mme PIRES, Mme AUDOUZE, Mme PELLISTRANDI pour la liste « La qualité de ville »,
 - Mme FAUDAIS pour la liste « Bougival ensemble 2014 »,
 - Mme BUNOUF pour la liste « Bougival dynamique ».

DELIBERATION N°2014 – 40 : SORTIE SCOLAIRE COMMUNE ECOLE MONET ELEMENTAIRE / COLLEGE VICTOR HUGO – ANNEE 2014

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

1/ **DONNE** son accord pour que Monsieur le Maire signe ladite convention

DELIBERATION N° 2014 - 41 : CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE CROISSY-SUR-SEINE ET BOUGIVAL ET LE COLLEGE JEAN MOULIN POUR L'ACHAT D'UN AUDIOMETRE AU PROFIT DE L'INFIRMIERE DU COLLEGE JEAN MOULIN

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,
AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

DELIBERATION N° 2014 - 42 : MANIFESTATIONS VIDE-GRENIERS - TARIFS DES EMBLEMES 2014-2017

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de reconduire pour la période 2014/2017, la tarification votée par le conseil municipal en 2011 pour l'occupation du domaine public en vue de l'organisation des manifestations « vide-greniers » telle que rappelée ci-après :

EXPOSANT PARTICULIER DOMICILIE A BOUGIVAL : **8 € le ml**

EXPOSANT PARTICULIER DOMICILIE DES LES COMMUNES DE VERSAILLES GRAND PARC : **9€ le ml**

EXPOSANT PARTICULIER DOMICILIE HORS COMMUNAUTE DE COMMUNES : **10 € le ml**

TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS, ASSOCIATIONS ET COMMERCANTS :

EXPOSANT PROFESSIONNEL : FORFAIT

CORMIER – SAINT-JEAN :

▪ **30 € 3 ml**

▪ **50 € 6 ml**

CENTRE VILLE - SAINT-MICHEL :

▪ **40 € 3 ml**

▪ **75 € 6 ml**

EXPOSANT « associations locales et intercommunales » :

▪ **Gratuité dans la limite de 5 ml**

▪ **Au-delà 6 € le ml**

COMMERCANTS LOCAUX, COMMERCE DE BOUCHE (restaurants, boulangeries, traiteurs,...)

Gratuité sous réserve de participer aux animations de la ville ces jours-là.

DELIBERATION N° 2014 - 43 TARIFICATION STAGE MULTISPORT

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'instaurer pour le stage multisport les tarifs que définis ci-après,

| horaires d'activités | Stage journée complète 5 jours |
|---------------------------------|---------------------------------------|
| 9H30 à 12H30 et de 14H à 17H | 50 €/stage |

DIT que l'encaissement des recettes inhérentes à ces activités sera intégré à la régie de recettes « services à la personne ».

DELIBERATION N° 2014-44 : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

Article 1^{er}. Le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du maire (55 % de l'indice brut 1015) et du produit de 22 % de l'indice brut 1015 par le nombre d'adjoints.

A compter du 1^{er} avril 2014, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé au taux suivants :

- Maire : 41 % de l'indice brut 1015 ;
- Adjoints : 18.65 % de l'indice brut 1015 ;
- Conseillers délégués : 9.35 % de l'indice brut 1015 ;

Article 2. Les indemnités de fonction son payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

DELIBERATION N° 2014-45 : CREATION ET RECOURS A DES CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Approuve** la création de 2 emplois à temps complet en CAE pour une période de 12 mois renouvelable une fois, pour une rémunération au SMIC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la ville les conventions avec le Pôle Emploi et l'Etat, ainsi que tout document d'ordre administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **Décide** d'adapter le tableau des effectifs en ce sens,

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014.

DELIBERATION N° 2014-46 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** d'actualiser le tableau des effectifs tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

La séance a été levée à 23 heures 30
